



Motion Pour la rénovation énergétique de nos bâtiments

Monsieur le Président,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Depuis près de vingt ans, la Confédération, les Cantons et les Communes encouragent la rénovation énergétique des bâtiments grâce à des subventions qui peuvent représenter jusqu'à 30 % de l'investissement rien que pour la subvention cantonale. Dernièrement, notre commune s'est même dotée d'un Fonds de développement durable destiné principalement à aider les propriétaires à rénover leurs biens immobiliers. Efficacité énergétique, réduction des émissions de CO2 ou encore indépendance énergétique et sortie des énergies fossiles sont les objectifs de ces politiques publiques.

Bien que l'approvisionnement en chaleur de quelques bâtiments soit assuré par des énergies renouvelables, le niveau global d'efficacité énergétique reste à coup sûr bien en-deça de ce qu'il pourrait être selon les normes actuelles. D'après les données récoltées et publiées dernièrement par Navitas Concilium SA, notre territoire figure malheureusement parmi les plus mauvais élèves, aussi bien en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergies renouvelables locales, que de dépendance énergétique.¹ Il est donc urgent d'agir et, en temps que commune, de montrer l'exemple en rénovant ce qui doit l'être.

La production d'énergie par des ressources disponibles sur place est également encouragée lors de rénovations importantes : production photovoltaïque, solaire thermique ; ainsi que l'exploitation de la chaleur de l'air, du sous-sol, des nappes phréatiques, cours d'eau et lacs par des pompes à chaleur. Les bénéfices en matière d'émissions de CO2 et d'indépendance énergétique sont importants. En plus, en s'extrayant également de la logique d'un marché libéralisé, la production de chaleur locale et l'autoconsommation d'électricité évitent les fluctuations de tarifs comme celle que nous allons toutes et tous devoir affronter dès cet hiver. La rénovation des bâtiments classés comme celui de l'Hotel-de-Ville, moyennant quelques astuces², permet également des économies d'énergie et un gain de confort substantiel sans pour autant porter préjudice au patrimoine historique. Ce type de travaux peuvent en plus bénéficier de conditions de prêt avantageuses.

Les rénovations énergétiques selon les standards actuels ont également des impacts importants comme :

- l'amélioration du confort et du ressenti à l'intérieur pour les utilisateurs et utilisatrices du bâtiment ;
- la diminution des charges pour le chauffage et l'eau chaude en particulier ;

1 Objectif zéro carbone, Navitas Concilium SA. <https://www.navitas-concilium.com/zero-carbone> (consulté le 27.09.2022)

2«Isolation des façades anciennes», collection éléments du patrimoine VD n°003, Service immeuble, patrimoine et logistique

- la mise à disposition kWhth pour raccorder davantage de de bâtiments au réseau de chauffage à distance alimenté par une énergie renouvelable ;
- la revalorisation du patrimoine financier communal, renforçant ainsi durablement la santé des finances communales.

Si le Plan énergie et climat communal (PECC) traitera certainement de la question de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, nous invitons la Municipalité :

- à initier sans attendre les démarches utiles à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier communal (diagnostics CECB+, appel d'offre, etc.)
- à développer dans toute la mesure du possible la production et la consommation d'énergies locales et renouvelables (investissement, financement participatif, contracting, etc.)
- à présenter à cet effet tout préavis nécessaire, par exemple demande de crédit-cadre pour la législature en cours.

Considérant qu'il y a urgence et que cette demande correspond aux priorités fixées dans les programmes des trois partis représentés au sein de cette assemblée, je remercie d'avance mes collègues conseillères et conseillers qui la soutiendront. Je remercie également d'avance la Municipalité de l'accueil positif qu'elle réservera à cette demande.

L'auteur :

Sébastien Deriaz